Séminaire européen Justice et Droits de l'Homme
12 et 13 avril 2014

Les participants

Nous étions plus de 70, venus de Belgique, d'Espagne, de France et des Pays-Bas. Nous étions de 3 'groupes de pairs' différents : professionnels du droit, personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et/ou de l'exclusion sociale, citoyens solidaires. Tous, nous apportions les savoirs liés à notre expérience personnelle et celle de notre milieu. Tous, nous avons réfléchi par rapport à notre responsabilité propre. Tous nous nous inscrivons dans la longue histoire jamais finie de libération des opprimés, des sans-voix, des oubliés. Et cette libération passe notamment par le droit. Tous, nous avions en commun l'ambition de faire progresser l'accès aux droits fondamentaux, avec et à partir de ceux qui en sont le plus privés, parce que*, dans une démocratie, l'accès aux droits pour tous est aussi vital que l'eau dans le désert pour les nomades.*

Pourquoi ce séminaire ?

Partout en Europe, nous côtoyons des hommes et des femmes en séjour illégal, condamnés à la clandestinité, privés de tout droit. Nous côtoyons des personnes, des familles dont les droits sont bafoués en cascade : droit de vivre en famille, droit au logement, droit à se défendre en justice... Depuis un an, partout en Europe, nous avons récolté des feuilles de fait, écrites le plus souvent avec des personnes qui subissent toutes ces violences. Elles témoignent des obstacles qui empêchent des populations entières d'accéder au droit, de l'incompréhension qui existe souvent entre les personnes pauvres et le monde de la justice.
Mais nous sommes aussi témoins que des initiatives existent, que des personnes de tous milieux s'engagent pour faire changer cet état de choses.
Nous en sommes convaincus : pour que nos actions soient efficaces et ne se retournent pas contre les plus fragiles, nous avons besoin de croiser nos savoirs, nos compétences, et en particulier de faire place à ceux qui ont l'expérience vécue du non-accès au droit.
Notre séminaire avait pour but de commencer à construire ensemble des pistes d'action pour que la justice contribue davantage à ce que les droits fondamentaux deviennent réellement les droits de tous.

Nos représentations : '*JUGER* '

Pour pouvoir apprendre les uns des autres, pour pouvoir penser ensemble, la bonne volonté ne suffit pas. De multiples obstacles nous empêchent de nous comprendre. C'est pourquoi nous commençons par travailler nos représentations, c'est-à-dire ce que nous mettons derrière les mots. Parce que nos représentations sont liées à nos expériences, à nos histoires, elles peuvent être très différentes pour les uns et les autres. Nous avons besoin d'en prendre conscience et de nous en expliquer pour pouvoir dialoguer, mais ces différences font aussi la richesse du croisement.
Nous avons travaillé avec le mot 'Juger' en photo-langage, en groupes de pairs.

Pour ceux qui ont l'expérience vécue de la pauvreté *et/ou l'exclusion*
*** Quand on est pauvre, on est jugé comme des incapables.** On est jugé sans nous connaître, sur notre apparence, et on est obligé de subir des humiliations. *** On est jugé trois fois**, une première fois par les professionnels qui écrivent les rapports, une deuxième fois par la police et enfin par la justice.
*** Etre jugé c'est être détruit** par un autre être humain. On reste seul, on n'ose plus demander d'aide. On n'est plus rien.
*** Etudier pour rendre un verdict juste.** Juger est un acte grave qui a des conséquences sur les personnes.

Pour les (autres) citoyens solidaires
Il faut **prendre le temps de peser le pour et le contre**, se poser la question : juger, est-ce nécessaire, est-ce utile ? si c'est un besoin, comment juger le mieux possible ?

Pour les professionnels du droit
*** Le juge a l'obligation de juger**, il n'a pas le choix. Le juge est souvent seul pour prendre la décision et ce n'est pas toujours évident pour lui. Cela demande d'écouter et de réfléchir.

* C'est une personne humaine qui juge une autre personne humaine* Juger, c'est essayer de saisir des instants de vie, pas pour condamner mais pour **trouver une solution avec ce qu'on a,** parce qu'il y a des éléments qui nous échappent.

Echanges
Plusieurs parlent de solitude, mais ce n'est pas la même solitude : il y a la solitude du pouvoir et la solitude de la faiblesse.

Juger est un acte profondément humain.
Les juges n'ont pas la prétention de dire ce qui est juste, ils essaient tant bien que mal de régler une situation, c'est tout.

Contradiction entre les groupes : pour les uns, juger c'est être anéanti et pour les autres, c'est trouver une solution.
On a été frappé par 'les écrits qui tuent', la parole n'apparaît pas, ne peut pas s'exprimer.
On parle beaucoup de se comprendre, mais on n'a pas le même langage, nous ne vous comprenons pas et vous ne nous comprenez pas. La destruction vient de la non connaissance, de la non-compréhension.

Nous avons des points de vue différents. Personne n'a tort, personne n'a raison, chacun dit comment il vit les choses, et nous essayons simplement d'entendre ce que vit l'autre.

Questions/propositions à travailler :
* Il faut des moyens pour établir la confiance : que ce qui se dit soit enregistré, que l'on garde la preuve de ce qui s'est dit.
* Il faut changer les procédés actuels pour que les familles puissent se faire entendre : leur donner toujours la parole ; qu'elles puissent avoir accès à leur dossier ; qu'elles puissent se faire accompagner par quelqu'un qu'elles choisissent, si elles le veulent ; écrire en commun, que le point de vue des familles se trouve dans le dossier.
* Faire en sorte que tous soient défendus par des avocats de qualité, qu'ils soient pauvres ou riches.
* Mettre en place des réseaux de professionnels et de citoyens pour défendre les droits des personnes.

PROBLEMATIQUES

Nous analysons une des feuilles de faits écrites en Europe au cours des derniers mois. Cette analyse, chacun la fait à partir de sa propre expérience, par conséquent, l'analyse ne dit pas ce qui s'est passé dans le récit. A partir de ce qui est écrit, chacun parle de lui-même, de ce qu'il comprend, de ce qui est important pour lui.
Rechercher une problématique, c'est tirer d'un fait du passé qui a posé problème, une question à travailler pour pouvoir progresser, dans l'avenir. Une problématique commence par 'que faudrait-il pour que...?' 'comment faire pour que... ?' etc.
Tous les groupes de pairs travaillent sur le même fait, le même document. Lors de la mise en commun, nous voyons pourtant que les uns et les autres mettent l'accent sur des aspects différents, dans leurs problématiques. Cela montre l'importance de croiser nos points de vue dès le moment où l'on veut démarrer une action. Sans cela on va chercher à résoudre un problème qui n'est pas celui des personnes qui sont les premières concernées.

Pour ceux qui ont l'expérience vécue de la pauvreté et/ou l'exclusion

* Comment arriver à adapter la loi par rapport aux personnes qui vivent la misère et la faire appliquer, faire respecter les lois pour avoir un logement décent pour tous ; comment faire en sorte que chacun ait le **droit à être accompagné** par une personne de son choix ?
* Que faudrait-il faire pour que le droit à un **logement adapté à la composition de la famille** soit respecté pour tous ?
* Comment faire **pour que les institutions ne profitent pas** de notre désir d'avoir un toit pour faire signer les papiers avec des clauses abusives qui servent à te jeter à la rue et que tu ne puisse plus exiger leurs responsabilités ?
* Comment faire pour que soit respecté le droit d'accès au logement et **que les personnes ne dépendent pas de la bonne** (ou mauvaise) **volonté des professionnels ?**

Pour les (autres) citoyens solidaires

Comment faire pour **que les personnes soient prises en compte** - pas seulement les règles - **sans être arbitraire**, (à la tête du client...), dans le fonctionnement et l'application des lois ? pour que personne ne soit négligé ?

Pour les professionnels du droit

* Que faudrait il pour **que le droit au logement digne soit effectif**, réel ? qu'il permette aux familles de vivre ensemble dans la dignité.
* Comment faire pour qu'il n'y ait **pas d'expulsion sans la garantie d'accès à un logement digne ?**
* Comment assurer à tous un **logement digne et abordable** ? Digne dans le sens où il doit être adapté à une famille, à une personne et des conditions matérielles correctes comme par exemple suffisamment grand.

Et abordable : financièrement et concrètement, qu'il n'y ait pas un chemin infini de papiers à donner et pas trop de conditions pour accéder au logement.

Questions/propositions à travailler :

* Pour faire changer des lois imparfaites, injustes, où et comment travailler ensemble avec les personnes qui sont les premières concernées ?
* Comment, dans tout le processus pour avoir un logement, on garantit la dignité des personnes, de la famille ? C'est quoi un logement digne ? Des personnes qui en ont l'expérience disent : un logement digne, c'est un logement où tu n'es pas surveillé, qui te permet de récupérer tes enfants,
* Comment cela se fait-il qu'on mette des conditions pour un droit fondamental - sans lequel une personne ne peut vivre dignement ? Comment garantir l'inconditionnalité d'accès à certains droits fondamentaux alors que les professionnels disent que, par définition, tout droit amène des conditions à respecter ? Quelles sont les conditions qui ont pour conséquence d'empêcher les personnes, les familles,... de vivre dignement?
* Comment, quand une famille est en danger, on lui assure une vraie sécurité ?
* Quels sont les personnes, les moyens nécessaires pour accompagner les familles qui vivent de grandes difficultés, pour rendre les droits effectifs ?
* Qui est responsable de la sécurité des enfants, des familles, par exemple quand un logement les met en danger ?

Théâtre-forum

Un théâtre-forum met en scène des situations réelles : situations difficiles, situations d'injustice. Les acteurs jouent une première fois leur scène. Pendant ce temps, chacun réfléchit à ce que lui, dans sa situation, il pourrait faire pour que cela se passe mieux.
Ensuite, on rejoue l'histoire et là, tous les spectateurs peuvent venir prendre la place de l'un des acteurs pour jouer ce que lui pourrait faire, dans la réalité, pour faire changer les choses.
Voici la situation créée par un groupe de participants. Une mère de famille héberge sa fille et ses petits-enfants. Elle est convoquée au tribunal pour non-paiement de loyers. C'est la panique que les enfants ne soient placés. Une amie essaie de la soutenir en l'emmenant voir une jeune avocate, en parlant à sa place. L'avocat est plein de bonne volonté, mais a peu de temps car ils n'ont pas pris rendez-vous et d'autres personnes attendent. Par ailleurs, il ne se rend pas compte que ses 'clientes' ne savent pas lire. A cause de la tension, mère et fille se disputent. L'avocat ne sait comment faire, et n'arrive pas à les défendre efficacement au tribunal.

Pour améliorer la situation

Les clients de la salle d'attente

Quand ils sont compréhensifs par rapport à la situation d'urgence vécue par la famille, quand ils disent qu'ils peuvent attendre, quand ils, il y a moins de tension, la famille et l'avocat ont plus de temps pour s'expliquer et se comprendre l'un l'autre.

La personne qui accompagne

Cela se passe mieux quand elle prépare avec la famille avant d'aller voir l'avocat : trier et comprendre les papiers ensemble, préparer ce qu'on va dire...

L'avocat

Il est important que l'avocat défende vraiment la famille, ne se laisse pas faire, ne se retourne pas contre elle.

Le juge

La situation change quand le juge prend le temps de questionner la famille pour mieux comprendre ce qui se passe et ne se contente pas d'écouter l'avocat du propriétaire.
Quand il est humain, à l'écoute, les parents sont moins tendus, moins stressés, ils peuvent mieux s'expliquer.

Ce que nous n'avons pas pu améliorer

Le fait que l'avocat soit peu expérimenté.
Du fait que la famille a trop peu d'argent, elle ne peut pas, en même temps, nourrir les enfants et payer le loyer, et encore moins rembourser des dettes de loyer, même petit à petit.

Questions/propositions à travailler :

* Des droits comme le droit au logement existent dans des textes, mais cela n'est pas appliqué. Comment cela se fait-il ?
* Pourquoi est-ce que le fait d'être un être humain ne suffit pas comme condition pour avoir des droits, quand il s'agit de droits fondamentaux, vitaux ?
* Nous avons vu que c'est l'engagement de tous les citoyens qui permet qu'il y ait une justice. C'est quand des citoyens engagés avec des personnes en grande pauvreté sont là et 'se mouillent' que le cours des choses peut changer. Cela montre l'importance de réseaux locaux qui rassemblent des citoyens très différents, professionnels ou non.

LOGIQUES

Pour cette nouvelle étape, nous travaillons en groupes mixtes : professionnels, personnes du milieu de la pauvreté et autres citoyens solidaires ensemble. Le dialogue se fait donc directement à l'intérieur de chaque groupe.
Nous analysons une autre feuille de faits, cette fois sous l'angle des logiques. Personne n'agit sans raison. On va chercher les logiques des personnes, des institutions... présents dans la feuille de fait, les raisons profondes qui les font agir.
Mais cette fois encore, chacun comprend ces logiques à partir de ce qu'il est, à partir de ce qu'il connaît, à partir de sa propre expérience et de celle de son milieu. Nous ne prétendons pas pouvoir dire ce qu'ont été réellement les logiques des personnes qui ont vécu le fait. Le but est de dire ce que nous ressentons, de comprendre nos logiques à nous, et certainement pas de juger qui que ce soit.

Questions/propositions à travailler :

* **Créer des groupes d'appui**, des lieux de confiance pour soutenir les familles, les orienter... pour faire respecter leurs droits. Dans ces groupes, on a besoin de gens compétents à qui on peut demander conseil, mais pas rien que des professionnels, aussi des voisins, des personnes qui accompagnent...
* Il est important, quand on veut soutenir une personne, une famille, de **s'exprimer en termes de droits** et pas seulement d'aide. Cela donne une autre vision de la manière d'agir. Par exemple, soutenir une famille dont les enfants sont placés, c'est parler du droit des enfants à connaître leurs parents, mais aussi du droit des parents à des revenus, à un logement... qui leur permettent de les accueillir.
* Gagner le droit que quelqu'un d'autre que le juge et l'avocat intervienne pour faire comprendre la situation (on appelle cela une tierce intervention). Etre défendu devant les juges par des professionnels ou des **non-professionnels** comme l'amie, dans le théâtre-forum, c'est une nécessité fondamentale mais **le faire accepter** par les juges et les avocats n'est pas évident. Il faudrait par exemple que le Mouvement ATD Quart Monde puisse intervenir.
* Faire ensemble, professionnels et non-professionnels, avec les personnes qui vivent les difficultés, des **guides pratiques** qui expliquent les procédures, les démarches... Depuis 2004, quelqu'un regarde chaque semaine les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Quand il y a un arrêt (une décision) qui peut intéresser le Quart Monde, il l'envoie à des juristes amis d'ATD Quart Monde avec un commentaire. Il faudrait que tous les magistrats et avocats, et tous les étudiants en droit aient une bonne **connaissance de ces avancées**. Tous devraient connaître d'autres textes importants par rapport aux droits des personnes et familles très pauvres. Pas forcément connaître tous les détails, mais les principes importants, sur quoi on peut s'appuyer. Avec une vraie question en plus : nous avons tous besoin de connaître cela, pas seulement les professionnels ! d'où l'idée d'un guide pratique que l'on ferait ensemble...
* **Se former**. Apprendre à ceux qui vivent la galère et ceux qui les soutiennent à mieux comprendre les lois qu'on veut faire respecter. Apprendre à comprendre les mots difficiles pour pouvoir comprendre nos dossiers et se défendre. Apprendre à parler devant les institutions Mais aussi apprendre à se comprendre entre professionnels et personnes qui vivent de grandes difficultés pour pouvoir mieux s'expliquer. Que les plus pauvres apprennent le langage des plus riches mais que les professionnels apprennent aussi le langage des plus pauvres, que cela entre dans leur formation dès le début.

Dès leurs études, il faut aussi former les juristes à penser et à agir ensemble, leur apprendre à ne plus penser à la place des autres mais à écouter et comprendre les pensées des différentes parties, à rassembler les différentes vérités. Leur redonner le sens de leur métier. Organiser des formations pour sortir des a-priori, connaître et respecter les logiques des autres.
* **Continuer à dialoguer** comme on l'a fait ce week-end pour mieux comprendre les situations, continuer à chercher ensemble comment améliorer les choses. Il faut avoir le temps pour pouvoir se rencontrer, que les personnes qui ont vécu la pauvreté et l'exclusion puissent apporter leur expérience.
* **Rassembler** tous ceux qui sont sensibles à l'écoute et à la défense des plus pauvres. Créer, bâtir, développer un réseau d'avocats, de juges, de militants, de bénévoles, de personnes qui s'implique pour la défense du droit, pour réfléchir ensemble de manière régulière. Au niveau large mais aussi au niveau local. Des gens se regroupent, essayent de repérer les gens pour étendre leur réseau sur place et faire en sorte que localement le droit, l'accès au droit, soit plus efficace. Cela existe déjà en France à Nancy, Meaux, Saint Etienne...
* **Témoigner**. Dénoncer les injustices à coté des familles pour **faire exister la vérité des familles**, la faire entendre à la justice qui ne l'entend pas toujours à travers les rapports. Creuser un thème et **diffuser**.

Deux ans après : des réalisations et des projets

Une équipe européenne innovante

L'équipe juridique européenne se réunit régulièrement (par skype). Elle tisse un réseau de correspondants dans différents pays (Espagne, Pologne, Pays-Bas, Italie). Les membres de l'équipe engagent des **actions dans le cadre de leur profession**. Etant donné leur compétence ou leur fonction, ils contribuent à des actions plus collectives dans le cadre du Mouvement ATD Quart-Monde (réclamation collective, intervention au Collège des droits de l'homme et à la Conférence de Bruxelles sur « l'avenir des droits sociaux en Europe » initiée par le Conseil de l'Europe, examen de projet de loi, contribution à un projet de modification d'une Constitution visant à introduire la notion de discrimination fondée sur « l'origine sociale », etc…). L'équipe **recense la jurisprudence** de la CEDH et **assure la publication** sur le blog des décisions et articles intéressants.

Des co-formations et autres formations en France

Se former ensemble, personnes en situation de précarité et magistrats, a eu lieu pour la troisième fois en décembre 2015 à l'ENM à Paris. « Piqure de rappel, électrochoc » ont exprimé les magistrats. « *Nous sommes les rouages de la machine judiciaire. Serons nous les grains de sable qui l'empêche de broyer d'écraser ?* » Petit à petit des juristes rejoignent le combat pour l'effectivité des droits fondamentaux. **Les formations vont se poursuivre et se multiplier** d'autant qu'il s'agit d'un des trois axes majeurs de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance.

Une équipe belge dynamisée.

Suite au séminaire, l'équipe juridique belge dont plusieurs membres ont participé à ce séminaire, a trouvé un nouveau dynamisme. Depuis avril 2014, des magistrats, des avocats se réunissent régulièrement. Ils **collectent et analysent les jugements** et arrêts ayant trait à la grande pauvreté pour mieux les faire connaître et infléchir la jurisprudence, notamment par le biais de leur publication sur le blog. Est également en cours un **examen critique d'un projet de loi belge** visant à démembrer l'autorité parentale au profit de la famille nourricière

en cas de placement d'enfants. Dans le cadre des Universités Populaires, l'équipe s'investit dans une **réflexion avec des militants** sur des questions des droits de l'homme, et en particulier les articles 3 et 8 de la CEDH, ainsi que du droit à la sécurité d'existence (administrateur provisoire), et d'accès au droit. Une formation avec des avocats a été organisée.

Un blog « droits de l'homme et extrême pauvreté »

Poursuivant le travail engagé par la Revue "Droit Quart Monde", un blog a été créé en juin 2014. Il ambitionne de rassembler (et d'indexer) contributions et ressources constructives sur ce thème. Il s'intéresse à

– la **jurisprudence** de la CEDH en ce qu'elle concerne l'extrême pauvreté

– les jurisprudences nationales lorsqu'elles donnent des ressources permettant aux personnes vivant en situation de grande pauvreté de faire valoir leurs droits ou de les défendre.

– les « **co-formations** » (Croisement des savoirs) ou autres formations en ce qu'elles permettent le dialogue et la compréhension mutuelle entre praticiens du droit, personnes vivant dans la misère et ceux qui en sont solidaires

– les démarches et procédures engagées, pour des faits liés à l'extrême pauvreté, auprès des cours, tribunaux et instances européennes et internationales.

Les visites oscillent entre 20 et 120 par jour et il a une quinzaine d'abonnés enregistrés.

Projet : L'organisation d'un colloque européen sur les droits de l'homme en 2017.

Lors du séminaire, plusieurs participants avaient émis le souhait de mettre sur pied un **colloque dédié aux droits de l'homme**, s'inscrivant, comme le séminaire, dans le dynamisme de la co-formation. Des militants ont insisté sur le droit de vivre en famille que la grande pauvreté rend aléatoire. Les idées se précisent et le Mouvement International les approfondit. A nous, passionnés des droits de l'homme, de nous rendre disponibles pour que ce projet se concrétise en 2017 !

Co-formation à l'ENM - 2014

Mouvement International ATD Quart Monde
12 rue Pasteur - 95480 Pierrelaye – France
Tel 00 33 1 34 30 46 10
http://atd-quartmonde.org/

ATD Quart Monde France
63 rue Beaumarchais - 93100 Montreuil – France
Tel + (33) 01 42 46 81 95 - https://www.atd-quartmonde.fr/

ATD Quart Monde Belgique asbl
12, avenue Victor Jacobs – 1040 Bruxelles – Belgique
Tel + (32) 02 647 99 00 - http://www.atd-quartmonde.be/ http://www.atd-vierdewereld.be/

Movimiento Cuarto Mundo
C/ Esparteros 11, 6º 3 - 28012 Madrid – España
Tel + (34) 91 448 14 45 - http://atdcuartomundo.es/

ATD Vierde Wereld
Regentesseplein 13 - 2562 EV Den Haag – Nederland
Tel + (31) 070 361 57 87 - http://www.atd-vierdewereld.nl/

ATD Cuarto Mondo
Via Panisperna, 222, 00184 Roma – Italia
Tel + (39) 06.47.44.600 - http://www.atd-quartomondo.it/

Ruch ATD Czwarty Swiat
ul.grenadierow 34 lok.U1 - 04-073 Warszawa – Polska
Tel + (48) 22 616 10 20 - http://www.atd.org.pl/